



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2022-171, R-2022-172 ET R-2022-173

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2022 à 18 h 35:

Règlement R-2022-171 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la reconstruction de bordures et de trottoirs, et le resurfaçage des rues Bellerose, Egan, Hamlet, Huron (de Roosevelt à Bellerose), Mayfair, Montclair, Ravel et Rosedale dans le secteur 1** »,

Règlement R-2022-172 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réhabilitation ou le remplacement de conduites d'égouts et d'eau potable sur plusieurs rues** », et

Règlement R-2022-173 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et d'installation d'unités de ventilation et climatisation pour des bâtiments municipaux** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 février 2023.

SOPHIE VALOIS, Greffière